



NOTE AUX RÉDACTIONS

Palais Cambon, le 24 novembre 2025

Observations définitives

LE GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE

Le port de Dunkerque occupe une position stratégique sur la mer du Nord, à proximité de l'Angleterre et de la métropole lilloise. Grâce à ses deux zones portuaires, à ses 7 000 hectares de polder et à une très bonne desserte ferroviaire et fluviale, il profite d'atouts importants pour le transport et l'industrie. Troisième port français avec près de 46 millions de tonnes de trafic en 2024, il s'est fortement diversifié en se développant dans les conteneurs, le roulier transmanche, les fruits exotiques et le gaz naturel liquéfié (GNL). Le site portuaire accueille 250 entreprises et 18 000 salariés et les grèves peu nombreuses font partie de ses atouts. Le chiffre d'affaires de l'établissement public du grand port maritime de Dunkerque (GPMD), objet du présent contrôle, a progressé de 46 % depuis 2017, pour atteindre 114 M€ en 2024. D'une part, il a su substituer aux trafics déclinants de nouvelles activités, gaz et containers principalement ; d'autre part, il a augmenté ses revenus liés au foncier et à l'arrivée de nouvelles industries, dont plusieurs « gigafactories ». Dans ce contexte, le GPMD a adopté un projet stratégique ambitieux pour 2025-2029. La Cour examine ainsi la gouvernance du port, sa gestion, sa sécurité, sa situation financière et les défis qu'il doit relever pour poursuivre son développement tout en maîtrisant les risques.

Dans son rapport, la Cour dresse plusieurs constats :

- Malgré la baisse du trafic global, le port a réussi à renforcer ses recettes grâce au développement du GNL et à la progression du trafic conteneurisé. Parallèlement, l'arrivée de nouvelles industries sur ses zones aménagées a fortement dynamisé ses revenus domaniaux, en cohérence avec les orientations de la stratégie nationale portuaire ;
- Après des résultats nets négatifs entre 2018 et 2021, liés essentiellement aux dotations aux amortissements et à la réévaluation des immobilisations autorisées par la loi Pacte de 2019, la situation financière du GPMD s'est améliorée ;
- La lutte contre les trafics illicites, qui se reportent vers les ports de taille moyenne, nécessite dans le cas du GPMD que les tutelles précisent le financement par l'Etat de l'accueil des services des douanes sur le port et que les applications informatiques utilisées par le port soient sécurisées ;
- Les actions de prévention des conflits d'intérêts doivent être plus rigoureuses, lors des déclarations d'intérêt et des actes d'achat. Le Ministère chargé des Transports s'est engagé en ce sens ;
- Le développement du GPMD nécessite qu'il améliore son hinterland (aire d'attraction ou de desserte continentale d'un port) et donc sa coopération avec les ports voisins et les acteurs régionaux, ainsi que ses liaisons multimodales. Les effets du Canal Seine-Nord Europe doivent également être mieux pris en compte par le port : à cet égard, le financement de la régénération de l'écluse des Fontinettes (240 M€), qui permettra de relier le GPMD au futur canal et constituera un élément décisif de sa compétitivité, doit être précisé ;
- Enfin, le projet stratégique pour 2025-2029 prévoit de développer des zones industrielles et un second terminal conteneurs. Ce projet, ambitieux sur le plan des prévisions de trafic et de rentabilité, mobilise de nombreux terrains et repose sur d'importants investissements, à hauteur de 300 M€, financés en grande partie par des emprunts, pour le nouveau terminal. Il nécessite un suivi financier et contractuel rigoureux.

[Lire le rapport](#)

La Cour des comptes s'assure du bon emploi de l'argent public et en informe les citoyens.

Contacts presse

Julie Poissier - directrice de la communication - 06 87 36 52 21 - julie.poissier@ccomptes.fr

Mendrika Lozat-Rabenjamina - responsable relations presse - 06 99 08 54 99 - mendrika.lozat-rabenjamina@ccomptes.fr

